



HÔPITAL FONDATION
Adolphe de ROTHSCHILD
LA RÉFÉRENCE TÊTE ET COU

MARCHE DE TRAVAUX

RENOVATION DES BLOCS 12-14 NEUROCHIRURGIE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de remise des offres : 17/07/2025

Réf. dematis: **1104624**

Il est fortement recommandé aux opérateurs économiques de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation, afin d'être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses apportées par l'acheteur aux éventuelles questions posées par d'autres opérateurs économiques.

OBJET : Marché de travaux pour la rénovation des blocs 12-14 neurochirurgie

Adresse : Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild – 25-29 rue Manin – 75019 PARIS

1. DESIGNATION DE L'ACHETEUR

Acheteur : Fondation Ophtalmologique Rothschild – Établissement de santé privé d'intérêt collectif

Adresse : 25-29 rue Manin, 75019 PARIS

Représenté par : M. Julien GOTTSMANN, Directeur Général

Contacts :

- M. Christophe GAUTIER – Tél : 01.48.03.65.99 / Email : cgautier@for.paris

- M. Christian DAGUERRE – Email : cdaguerre@for.paris

2. MAÎTRISE D'ŒUVRE ET AUTRES INTERVENANTS

Maîtrise d'œuvre TCE : Ingerop Île-de-France – 3 avenue de la Baltique Tél : 01.69.07.77.48, 91140

Villebon-sur-Yvette –

Architecte : Brunet Saunier – 50 rue Raulin, 69007 Lyon

Contrôle technique : ALEOS Contrôle – Yazid BENHAMOUCHE –

yazid.benhamouche@aleoscontrôle.com

Coordonnateur SSI : SARL DROUHIN SSI CONCEPT – hd@drouhin-ssi-concept.fr

3. DÉLAI DE PUBLICATION ET DE RÉPONSE

Publication : 30/06/2025

Date limite de réception des offres : 17/07/2025 à 12h

4. MODALITÉS DE CONSULTATION

Procédure adaptée avec allotissement. Un marché par lot. Candidature possible à un ou plusieurs lots avec offre distincte par lot.

5. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES OFFRES

- Prix des prestations : 50 %

- Optimisation du planning : 35%

- Expérience / Références : 15 %

6. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

- Le présent règlement de consultation
- L'acte d'engagement (AE)
- Le CCAP
- Le cahier des charges technique et ses annexes
- Les CTP par lot
- Les bordereaux DPGF
- Le planning prévisionnel des travaux (contractuel)
- Le rapport initial du bureau de contrôle
- Le cahier des charges SSI

7. CONDITIONS DE RETRAIT DU DCE

Le DCE est disponible gratuitement et en accès libre sur la plateforme :

<https://www.e-marchespublics.com> (dossier référence 1089655)

Il est fortement recommandé aux opérateurs économiques de s'y inscrire pour être informés des éventuelles modifications et questions/réponses.

8. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres sont remises par voie électronique uniquement sur la plateforme

<https://www.e-marchespublics.com> avant la date limite.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde sur support physique (clé USB) si nécessaire.

9. DOCUMENTS À FOURNIR

Candidature :

- Déclaration sur l'honneur
- Jugement(s) prononcé(s) si redressement judiciaire

Offre :

- Acte d'engagement signé
- Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Attestation d'assurance RC
- Références de projets similaires sur les 3 dernières années (avec MOA et montants)
- Mémoire technique de 10 pages maximum

10. DURÉE PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX

- Travaux : 4 mois (Juillet à Novembre 2025)
- GPA : 1 an

11. VALEUR ESTIMÉE DES TRAVAUX :

970000€ HT

12. DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ

Les données collectées par l'acheteur servent exclusivement à la gestion de la procédure. Conformément au RGPD, les candidats disposent d'un droit d'accès, rectification, suppression des données en s'adressant à l'acheteur.

13. FIN DE LA PROCÉDURE

L'acheteur se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente procédure, sans que les candidats puissent réclamer une quelconque indemnisation.

14. VOIES DE RECOURS

Instance compétente : Tribunal Judiciaire de Paris – Parvis du Tribunal de Paris, 75859 Paris Cedex 17 –
Tél. : 01.44.32.51.51 – <https://www.tribunal-de-paris.justice.fr/75>

15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les travaux auront lieu en site occupé (ERP de type U – 2e catégorie). Les entreprises intégreront toutes les sujétions liées à ce contexte dans leur offre.

Le présent RC annule et remplace tout document antérieur relatif à cette procédure.